



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Nos actions pour améliorer l'habitat privé

ÉDITION 2025

Agence
Nationale
de l'habitat

Améliorer l'habitat, partout, pour tous

ÉDITO

Depuis sa création, en 1971, l'Anah s'est vu confier une mission ambitieuse, celle de l'amélioration de l'habitat privé.

Au fil des évolutions du parc de logements privés, l'Agence a su s'adapter pour répondre aux défis de société : la résorption de l'habitat dégradé, la rénovation énergétique des logements et l'adaptation au vieillissement et à la perte d'autonomie, la revitalisation des centres-bourgs, le traitement des copropriétés dégradées... L'Anah intervient partout où le mal-logement est aigu, aide les ménages les plus pauvres à sortir de la précarité énergétique, à vivre dans des conditions dignes et à vivre mieux dans leur logement.

Son vaste réseau, consolidé année après année, lui confère par ailleurs une capacité d'intervention à la fois puissante et territorialisée. En relation étroite avec les collectivités locales, l'Agence agit au plus près des citoyens et poursuit son action dans le cadre de grands programmes nationaux.

Son intervention permet ainsi de proposer des réponses concrètes à des enjeux sociaux, économiques et écologiques multiples, dont l'urgence est aujourd'hui révélée dans le contexte de transitions climatique, énergétique, sociale et démographique que nous connaissons. L'Agence participe ainsi à la cohésion territoriale et à la lutte contre le réchauffement climatique, en permettant d'amplifier la rénovation des logements. Depuis 2022, elle pilote et anime France Rénov', le service public de la rénovation de l'habitat cofinancé avec les collectivités territoriales, chargé d'informer et d'accompagner les ménages tout au long de leur parcours de travaux, de façon neutre et indépendante.

Pour réussir, l'Agence sait pouvoir compter sur l'engagement et la mobilisation des collectivités locales qu'elle accompagne dans la définition et le pilotage de leur politique locale de l'habitat privé, en mettant à disposition une expertise, des outils et des financements.



Thierry Repentin –
Président de l'Anah



Valérie
Mancret-Taylor –
Directrice générale
de l'Anah

L'Anah est une agence qui apporte des solutions sur-mesure aux territoires pour répondre à l'ensemble des problématiques de l'amélioration de l'habitat. Ses résultats démontrent, année après année, la très forte dynamique de rénovation, en réponse aux attentes des Français.

Amplifier la rénovation du parc de logements privés

Depuis plus de 50 ans, l'Anah agit pour améliorer le parc privé de logements.

Elle consolide, année après année, des résultats en forte dynamique, sur l'ensemble des programmes et dans tous les territoires.

LES DATES CLÉS

1971



Création de l'Anah, pour financer les travaux des propriétaires bailleurs

1977



Création des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)

1994



Création des OPAH copropriété pour prévenir et traiter la déqualification des copropriétés fragiles

2000



Élargissement du périmètre d'intervention de l'Anah aux propriétaires occupants avec la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU)

LES CHIFFRES CLÉS*

403 155

logements rénovés
en 2024

et

3,77 Mds€

d'aides distribuées

3,62 Mds€

aux propriétaires
pour le financement
de leurs travaux

116,3 M€

pour l'ingénierie
aux collectivités

7,34
Mds€

de travaux générés

1 164

opérations
programmées
avec les
collectivités

*données 2024

2010



Création du programme Habiter Mieux pour la rénovation énergétique globale, devenu MaPrimeRénov' Sérénité en 2022

2018



Lancement du Plan Initiative Copropriétés pour permettre une intervention coordonnée et massive sur les copropriétés

2020



Lancement de MaPrimeRénov' pour amplifier la rénovation énergétique des logements

2022



Création du service public de la rénovation de l'habitat, France Rénov'

2024



Lancement de MaPrimeAdapt' pour l'adaptation des logements au vieillissement et à la perte d'autonomie

Notre engagement

Qui sommes-nous ?

Depuis plus de 50 ans, l'Anah intervient pour la **réhabilitation du parc de logements privés en France**. Établissement public placé sous la tutelle des ministères du Logement, de l'Énergie, de l'Économie et du Budget, l'Anah accompagne et finance les ménages pour leur projet de rénovation, mais aussi les territoires dans **la conception et la mise en œuvre de leur politique en faveur de l'habitat privé**.

Elle s'engage ainsi à répondre à une **ambition sociale** (lutte contre le mal-logement, réduction des fractures sociales et territoriales, accompagnement des propriétaires modestes) et à une **ambition environnementale** (rénovation énergétique). L'Agence accorde pour cela des aides financières aux propriétaires, occupants comme bailleurs, qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat, que ce soit en maison individuelle, en appartement ou en copropriété.

Pour réussir ses missions et intervenir au plus près des habitants, l'Agence est un **partenaire privilégié des collectivités**. Elle leur propose une ingénierie et des aides financières **en adéquation avec les réalités locales**.

Notre organisation

Au quotidien, l'Anah s'appuie sur une organisation nationale et locale.

L'Agence est présente dans chaque département via le préfet et ses services (DREAL et DDT). Ses missions sont également relayées à l'échelle des collectivités, dans le cadre des **délégations des aides à la pierre**.

Ce maillage permet de rayonner dans toute la France et d'apporter des réponses concrètes pour chaque territoire.

L'écosystème de l'Anah s'est également enrichi au fil des années, autour de nombreux autres partenaires (associations, opérateurs, acteurs privés). Par ailleurs, son action est de plus en plus tournée vers le grand public.

NOS MISSIONS

- Agir contre l'habitat indigne
- Amplifier la rénovation énergétique
- Soutenir et rénover les copropriétés
- Accompagner le vieillissement et la perte d'autonomie
- Redynamiser les cœurs de ville et les centralités
- Améliorer l'offre de logements locatifs privés abordables
- Humaniser les structures d'hébergement

Notre action

De l'intervention en secteur programmé à l'aide au particulier, l'Anah accompagne les travaux de réhabilitation des logements à toutes les échelles et sur ses différents champs d'action :

- **Les aides aux propriétaires et aux syndicats de copropriétaires** pour rénover et réhabiliter les logements privés



- **Le conventionnement avec les propriétaires bailleurs** pour améliorer le parc locatif privé



- **L'intervention dans le cadre des grands programmes nationaux** pour des chantiers à grande échelle en réponse aux priorités gouvernementales



- **L'appui technique et financier auprès des collectivités** pour accompagner les politiques locales d'amélioration de l'habitat



Agir au plus près des territoires

Accompagner les territoires est l'une des missions fondamentales de l'Anah. L'Agence intervient aux côtés des collectivités dans leurs projets d'amélioration de l'habitat privé dans le cadre de contractualisations (Opah-Pig).

La contractualisation au service des territoires

L'opération programmée reste l'outil contractuel privilégié de l'Agence, qui permet une couverture quasi complète du territoire national. Ce dispositif partenarial propose une ingénierie et des aides financières pour accompagner les projets d'amélioration de l'habitat au cœur des territoires. Dans ce cadre, les collectivités jouent un rôle indispensable pour amplifier la dynamique en facilitant le ciblage des publics prioritaires et l'adaptation des aides aux enjeux locaux.

Le pacte territorial, un outil pour les territoires

Depuis 2025, les pactes territoriaux assurent une continuité de service du service public de la rénovation de l'habitat. L'objectif : consolider le maillage territorial, améliorer le parcours usager et simplifier la gouvernance État-collectivités.

L'animation locale, un facteur de réussite

Dans le cadre des missions de suivi-animation, une communication, des actions de sensibilisation, et des permanences peuvent être organisées et ainsi concourir à une dynamique locale autour de l'habitat. S'agissant du nouveau modèle de contractualisation, sa réussite reposera en particulier sur l'animation locale de l'écosystème France Rénov'.

PLUS DE
116,3 M€
pour l'ingénierie
aux collectivités
territoriales en 2024

1164
programmes
d'amélioration
de l'habitat pilotés
par les collectivités
en 2024

LES AVANTAGES DES DISPOSITIFS PROGRAMMÉS

- Un accompagnement de la collectivité dans sa politique de réhabilitation de l'habitat privé
- Des missions de suivi-animation-communication déployées en proximité
- Un accompagnement pris en charge pour les particuliers
- Des aides de l'Anah plus importantes et complétées par des aides de la collectivité
- Une mobilisation des professionnels pour faire travailler des entreprises locales

L'Anah dans les programmes nationaux



Soutenir les copropriétés en difficulté

Aux côtés des collectivités, l'Anah est mobilisée pour prévenir et traiter les copropriétés, et tout particulièrement les copropriétés fragiles ou en difficulté. Depuis 2018, l'Agence pilote le **Plan Initiative Copropriétés**. Par ailleurs, l'Anah gère le registre national des copropriétés qui recense l'ensemble des copropriétés en France.



Redynamiser le cœur des villes

L'Anah participe à la revitalisation des centres-villes dans le cadre des programmes **Action Cœur de Ville** et **Petites villes de demain**, pilotés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires. L'Agence met ainsi **son expertise et ses financements au service de ces villes**, pour rénover l'habitat ancien et l'habitat indigne, pour redonner vie au patrimoine et améliorer le confort de vie des habitants.

Elle finance notamment les chefs de projet pour la mise en œuvre de ces programmes.



Rendre accessible le parc locatif privé

À travers le développement du conventionnement et de l'intermédiation locative (Loc'Avantages), l'Anah participe activement à la mise en accessibilité du parc locatif privé et à la lutte contre les phénomènes de vacance. L'Agence intervient notamment dans le cadre du **Plan Logement d'abord** et coanime le **Plan national de lutte contre les logements vacants**.

L'ANAH SOUTIEN ÉGALEMENT LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT QUI S'ENGAGENT DANS UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LEURS CONDITIONS D'ACCUEIL.

→ LE DÉROULEMENT D'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE

1

Définition d'objectifs de rénovation sur un territoire et sur plusieurs années

2

Réalisation d'une étude pré-opérationnelle

3

Signature de la convention État-Anah-Collectivités

4

Financement d'une équipe d'intervention et d'animation

5

Réalisation du programme de rénovation

6

Évaluation

Accompagner les propriétaires dans leurs travaux

Pour permettre à tous les Français d'engager des travaux de rénovation de leur logement, la loi Climat et Résilience a créé France Rénov'.

Un service public unique, simple et visible pour rendre la rénovation accessible à tous.

Il se déploie sur tout le territoire avec une forte implication des acteurs locaux.

Un point d'entrée unique

France Rénov' est le **point d'entrée unique de tous les parcours de travaux**, pour la rénovation énergétique comme pour l'amélioration de l'habitat. Les conseillers France Rénov' sont chargés d'apporter des réponses aux ménages sur les différents aspects d'un projet de rénovation, qu'ils soient techniques, juridiques ou financiers.

Un guichet de proximité

Le réseau France Rénov' est **organisé territorialement, avec le concours de toutes les collectivités locales.**

Les Espaces Conseil France Rénov' accueillent, informent et conseillent les ménages sur tout le territoire.

Une complémentarité entre les échelles nationale et locale

Les territoires participent activement à la mise en œuvre de France Rénov', au plus près des enjeux locaux.

Le réseau s'articule de façon complémentaire avec les **programmes locaux d'amélioration de l'habitat.**

Cette complémentarité permet de faciliter le passage à l'acte des ménages pour rénover leur logement et de réduire leur reste à charge.

L'usager au cœur de notre intervention

Grâce à France Rénov', le service public de la rénovation de l'habitat, et aux aides financières qu'elle distribue, l'Anah facilite la rénovation de tous les logements en proposant un accompagnement de bout-en-bout des ménages, des conseils neutres et un reste à charge réduit.

Le parcours des ménages a ainsi été simplifié :

1

Je m'informe avec France Rénov'

2

Je suis accompagné par Mon Accompagnateur Rénov'

3

Je finance mes travaux grâce aux aides publiques

UN PARTENARIAT AVEC FRANCE SERVICES

France Rénov' s'appuie sur France Services pour renforcer la proximité et l'accessibilité de son accompagnement.

Les maisons France Services permettent d'orienter les ménages vers l'Espace Conseil France Rénov' le plus proche de chez eux.

Les aides aux particuliers



Un service de proximité pour l'information, le conseil et l'accompagnement des ménages

un réseau de plus de

589
Espaces Conseil

→ Une plateforme :
france-renov.gouv.fr

2 661
conseillers répartis
sur tout le territoire

→ Un numéro de téléphone unique :
0 808 800 700



MaPrimeRénov'

Une aide pour la rénovation énergétique

pour tous les propriétaires, qui réalisent une rénovation globale ou par geste.

- Pour une **rénovation par geste** (travaux monogeste : isolation ou chauffage).
- Pour une **rénovation d'ampleur** (bouquet de travaux isolation, chauffage, ventilation permettant un gain minimal de 2 étiquettes énergétiques).
- Pour une **rénovation en copropriété**.



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

Une aide pour adapter son logement à la perte d'autonomie

pour les travaux d'adaptation du logement (vieillesse ou handicap).



Ma Prime Logement Décent

Pour un logement digne et durable

Des aides pour réhabiliter un logement insalubre ou dangereux

pour un logement digne et durable.



Loc'Avantages

La réduction d'impôt qui profite à tous

Une réduction d'impôt qui profite à tous

pour les propriétaires bailleurs qui mettent leur logement en location à un loyer inférieur au marché local via un conventionnement avec l'Anah.

Peut être cumulé avec une aide aux travaux



Un tiers de confiance

pour sécuriser le parcours des ménages vers des rénovations ambitieuses, les particuliers peuvent être accompagnés par **Mon Accompagnateur Rénov'**.

L'ouverture de cette mission à de nouveaux acteurs permet de rendre accessible à tous l'accompagnement et ainsi d'accélérer la rénovation performante des logements.

